



**Législature : 2011 – 2016**  
**Année : 2015**  
**Séance : 2**

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU**  
**LUNDI 29 JUIN 2015**

1.	<b>Appel et approbation de l'ordre du jour.....</b>	3
2.	<b>Adoption du procès-verbal du 2 février 2015.....</b>	5
3.	<b>Courrier.....</b>	6
4.	<b>Communications du Bureau.....</b>	6
5.	<b>Préavis 04/2015 : Rapport de gestion 2014.....</b>	7
6.	<b>Préavis 03/2015 : Rapport des comptes 2014.....</b>	14
7.	<b>Préavis 08/2015 : Renouvellement d'un emprunt à terme fixe.....</b>	16
8.	<b>Préavis 07/2015 : Demande de crédit pour l'assainissement du quartier des routes de Lutry, des Miguettes et de Tantérine.....</b>	16
9.	<b>Préavis 06/2015 : Demande de crédit pour la construction d'un trottoir à la route de la Roche et le remplacement de la conduite d'eau potable...</b>	
10.	<b>Préavis 05/2015 : Participation de la commune aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley et au capital-actions du Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM).....</b>	18
11.	<b>Elections statutaires .....</b>	24
	11.1 Election à la présidence du Conseil.....	24
	11.2 Election à la vice-présidence du Conseil.....	24
	11.3 Election des scrutateurs.....	25
	11.4 Election des scrutateurs suppléants.....	25
	11.5 Election des membres de la Commission de gestion.....	25
	11.6 Election des suppléants de la Commission de gestion.....	26
	11.7 Election à la présidence de la Commission de gestion.....	26
12.	<b>Election d'un nouveau membre du conseil intercommunal pour l'association des communes « Sécurité Est Lausannois ».....</b>	26
13.	<b>Communications de la municipalité.....</b>	27
	13.1 <b>Informations données par Mme Chantal Weidmann-Yenny.....</b>	27
	13.1.1 Carte cultissime.....	27
	13.1.2 Centre médical du Jorat.....	27
	13.1.3 Arrêt bus à la Pâle.....	27
	13.1.4 Envoi du courrier par informatique.....	27

<b>13.2 Informations données par M. Gilbert Regamey.....</b>	<b>28</b>
13.2.1 Déchetterie.....	28
13.2.2 Trottoir route du Grenet.....	28
13.2.3 Entretien des routes communales.....	28
<b>13.3 Informations données par M. Jacques Ochs.....</b>	<b>28</b>
13.3.1 Police.....	28
<b>13.4 Informations données par M. Daniel Métraux.....</b>	<b>29</b>
13.4.1 Eglise.....	29
<b>13.5 Informations données par M. Louis Pipoz.....</b>	<b>29</b>
13.5.1 ASIJ.....	29
<b>14. Divers et propositions individuelles.....</b>	<b>29</b>

## 1. Appel et approbation de l'ordre du jour

Présidence : Mme Moira Simanis

Sont excusés: M. Jean Berthoud  
M. Ralph Brühlmann  
M. Yves Devaud  
M. Stefan Giardiello  
M. Daniel Guggisberg  
M. Gérard Lavanchy  
M. Daniel Moret  
M. Christian Mottaz  
Mme Béatrice Posse  
M. Georges Ruch  
Mme Berthe Vaney

Sont présents : 48 conseillères et conseillers

### Salutations

Mme Simanis ouvre la séance du Conseil en saluant :  
Mme la syndique, MM. les municipaux, Mme la secrétaire municipale, M. le boursier communal, Mme et M. les représentants de la presse, Mmes et MM. les conseillères et conseillers et le public.

### 1.2 Approbation de l'ordre du jour

Dans la convocation du 26 mai figure l'ordre du jour tel qu'établi par le Bureau.

1. Appel et approbation de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 2 février 2015.
3. Courrier.
4. Communications du Bureau.
5. Préavis 04/2015 : Rapport de gestion 2014.
6. Préavis 03/2015 : Rapport des comptes 2014.
7. Préavis 08/2015 : Renouvellement d'un emprunt à terme fixe.
8. Préavis 07/2015 : Demande de crédit pour l'assainissement du quartier des routes de Lutry, des Miguettes et de Tantérine.
9. Préavis 06/2015 : Demande de crédit pour la construction d'un trottoir à la route de la Roche et le remplacement de la conduite d'eau potable.

10. Préavis 05/2015 : Participation de la commune aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley et au capital-actions du Centre intercommunal de Malley SA (CIGM).
11. Elections statutaires
  - 11.1 Election à la Présidence du Conseil
  - 11.2 Election à la Vice-Présidence du Conseil
  - 11.3 Election des scrutateurs
  - 11.4 Election des scrutateurs suppléants
  - 11.5 Election des membres de la Commission de gestion
  - 11.6 Election des suppléants de la Commission de gestion
  - 11.7 Election à la Présidence de la Commission de gestion
12. Election d'un nouveau membre pour l'association de communes « Sécurité Est Lausannois ».
13. Communications de la municipalité.
14. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis en discussion.

M. Perreten relève que cette séance est copieuse et chargée. Selon son avis, un point essentiel, à savoir le préavis 05 concernant la participation de la commune aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley, va retenir toute l'attention des conseillers. Malheureusement, ce point est placé après tous les autres. Il devrait susciter d'intenses débats et tout le monde devrait avoir le temps de s'exprimer. Il demande donc que ce préavis soit placé directement au point 5 de l'ordre du jour.

Mme la présidente répond que l'on aura largement le temps de débattre de tous les préavis, car si la séance ne pouvait se terminer à minuit, une deuxième séance sera prévue le lendemain. Elle ne désire pas changer l'ordre du jour, mais si M. Perreten y tient fermement, elle fera voter les conseillers.

Comme M. Perreten maintient sa proposition, le changement de l'ordre du jour est mis au vote.

Refusé par une large majorité.

La parole n'étant plus demandée, Mme la présidente met l'ordre du jour au vote.

Il est accepté à une évidente majorité, avec 3 abstentions et 1 refus.

## 2. Adoption du procès-verbal du 2 février 2015

La discussion concernant le PV du 2 février est ouverte.

M. Peissard intervient au sujet de la page 7. Il avait posé la question pour expliquer la différence entre les deux tarifs de CHF 125 et CHF 180, et il trouve la réponse un peu bizarre, sauf que les charges n'avaient pas été prises en compte. Il lui semble que ce n'est pas la réponse qui avait été donnée.

Mme la syndique voulait également intervenir à ce sujet. Il est rappelé que la différence de montant au m2 est liée aux charges qui ne sont pas similaires entre le Complexe scolaire et l'Ancien Collège, notamment en raison des frais du service de conciergerie et de l'amortissement du crédit des travaux.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

## 3. Courrier

Mme la présidente a reçu la correspondance suivante :

- Lettre de Mme Christine Schumacher, datée du 16 mars 2015, qui remercie la municipalité pour les démarches concernant la taxe déchets ménagers.
- Lettre du Service de la population, datée du 12 mars, avec une brochure « Création d'une commission communale Suisse-immigrés ».
- Lettre rédigée par Mme Lovis, datée du 21 avril, et au nom de 8 signataires, au sujet de la déchetterie. La municipalité a assuré Mme la présidente qu'elle va bientôt prendre contact avec les pétitionnaires en vue de les rencontrer.
- Invitation à un après-midi de réflexion sur la politique drogue des 4 piliers, organisé par la commission Dépendances et Prévention de Lausanne Région. Cette invitation a été transmise à tous les conseillers ayant une adresse courriel. Mme la présidente et la secrétaire y ont assisté.
- Lettre de la municipalité datée du 5 mai invitant à convoquer le Conseil de ce soir.

Comme d'habitude, tous ces courriers peuvent être examinés, après ce Conseil, en leur intégralité par les conseillers et conseillères qui le souhaitent.

#### **4. Communications du Bureau**

##### **Votations du 8 mars 2015**

Le taux de participation pour Savigny s'est élevé à 52 %.

Objet 1 – Aider les familles

Refusé par 808 non contre 251 oui.

Objet 2 – Taxe sur l'énergie

Refusé par 1'006 non contre 47 oui.

##### **Votations du 14 juin 2015**

Le taux de participation pour Savigny s'est élevé à 52 %.

Objet 1 – PMA et génie génétique

Accepté par 869 oui contre 163 non.

Objet 2 – Bourses d'études

Refusé par 704 non contre 329 oui.

Objet 3 – Fiscalité successorale

Refusé par 796 non contre 234 oui.

Objet 4 – Radio et télévision

Accepté par 619 oui contre 413 non.

**Règlement du Conseil communal**

Le groupe de travail, nommé par le Bureau en juin 2014, pour entamer la révision du règlement du 20 avril du Conseil communal s'est vu à plusieurs reprises durant la deuxième moitié de l'année 2014. Il a soumis son travail pour approbation au Service des communes en début 2015. Pour rappel, ce groupe était formé de Mmes Libal (présidente), Ballif, Guignard et MM. Marc Cornut et Perreten, en collaboration avec M. le syndic Thuillard et la secrétaire municipale. Le programme de ce soir étant déjà très chargé, le préavis à ce sujet sera présenté par la municipalité cet automne, malgré l'intention originale d'y arriver pour ce printemps au plus tard.

**Elections communales 2016**

Le calendrier prévisionnel des élections communales en 2016 a été annoncé le 24 mars. Ces informations sont disponibles depuis peu sur le site internet de Savigny et seront mises à jour au fur et à mesure de leur évolution. Le dépôt des listes pour le premier tour du 28 février 2016 est fixé au 11 janvier 2016 à 12h.

**Suppléants**

Pour divers motifs, les trois suppléants restant sur la liste pour cette législature ne désirent pas participer au Conseil communal. Le Conseil siègera donc actuellement avec 59 membres et les futurs démissionnaires ne seront plus remplacés jusqu'à la fin de la législature 2011-2016. Le quorum à atteindre pour délibérer restera de 31 membres présents.

**Divers**

Au cours des derniers mois, Mme la présidente a assisté à deux séances de l'Association Sécurité Est Lausannois, ainsi qu'à la sortie des aînés de Savigny le 24 juin.

**5. Préavis 04/2015 : Rapport de gestion 2014**

Le rapport de gestion sera examiné chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, le rapporteur de la commission de gestion lira les conclusions du rapport puis la discussion générale sera ouverte avant de passer au vote.

La parole est ouverte.

## **Autorités**

### 2.2.4 – Manifestations diverses – page 20

M. Perreten signale qu'il faut lire pour la manifestation du 8 novembre « dernier exercice de l'année du SDIS Coeur de Lavaux » à la place de Chœur de Lavaux.

## **Administration générale**

### 3.3.3 – Association régionale pour l'action sociale (ARAS)

M. Perreten intervient au sujet du premier paragraphe qui stipule que les comptes 2013 se sont soldés par un prélèvement sur le fonds de réserve de CHF 70'118. Il lit un paragraphe du rapport des comptes de ladite association qui dit : « Les comptes 2013 bouclent finalement avec un excédent de recettes de CHF 242'591.45 ce qui exclut une participation complémentaire des communes .... ». Il demande que le rapport de gestion soit modifié dans ce sens, la commune ayant reçu les comptes de l'ARAS en temps utile.

Mme la syndique assure qu'elle tiendra compte de la remarque.

### 3.1.12 – Easyvote

Mme Félix demande si la distribution de la brochure Easyvote, remise aux nouveaux habitants, se fait par la suite en même temps que l'envoi des bulletins de vote.

Mme la syndique répond que cette brochure est distribuée indépendamment des bulletins de vote par l'organisme.

### 3.1.18.2 – Transports publics de la région lausannoise/CarPostal

Mme Schellenbaum Sprenger s'inquiète pour les transports des élèves qui devront aller à Mézières.

Mme la syndique répond que lors de la séance avec les T.L. Lausanne-Est, il était question de remettre un deuxième bus en fonction des inscriptions des élèves sur Mézières. A l'heure actuelle, elle n'a encore aucune certitude.

M. Kay repose la question sur la prise en charge des élèves pour Mézières, est-ce que nos bus scolaires peuvent s'en charger ?

M. Pipoz répond que le comité directeur de l'ASIJ a délégué la gestion des transports des élèves à CarPostal qui planche actuellement sur cette problématique.

## Services industriels/assainissement

### 4.1.3.3 – Entretien du réseau - page 41

Mme Félix aimerait des précisions sur la convention pour la vente d'eau à la Commune de Villette, qui a été révoquée.

M. Ochs précise qu'il ne s'agissait pas d'un gros volume d'eau vendue, entre 3000 et 5000 m<sup>3</sup>. La commune de Bourg-en-Lavaux s'est organisée autrement, en prenant une autre conduite. Par contre, Savigny est en discussion depuis des années avec Pully pour alimenter d'une manière plus générale les Monts-de-Pully et les Trois Chasseurs, ce qui compensera ce petit manque à gagner.

## Ecoles

### 5.1.1.2. – Comité de direction – page 47

Mme la syndique rectifie la commission des constructions pour le site de Mézières. M. Olivier Hähni représente Vulliens et non Ropraz.

### 5.1.2.2- Objets traités – page 49

Mme Félix aimerait des éclaircissements sur le préavis 08/2014 concernant la demande de crédit de CHF 23'000 pour la pose de l'équipement pour le réseau informatique de bâtiment 1998-2002.

Mme la syndique explique qu'il y a eu plusieurs étapes concernant la construction ou les aménagements du collège du Raffort. Ce préavis traitait l'aile du collège.

### UAPE – organisation générale

M. Kay s'est aperçu qu'une journée d'accueil de la petite enfance est facturée CHF 131, tandis que la commune d'Epalinges ne demande que CHF 70. Il y a une grande différence. Pour toucher des subventions, un habitant de Savigny doit déclarer un salaire en dessous de CHF 90'000, tandis que le seuil est de CHF 113'000 à Epalinges.

Mme la syndique rappelle que ce n'est pas Savigny qui définit la grille salariale permettant de toucher les subventions, mais le réseau APERO. Cette grille salariale est disponible sur le site internet du réseau APERO. Il est également nécessaire de préciser qu'il s'agit de salaires annuels bruts.

### 5.1.1.1 – Conseil intercommunal ASIJ

M. Marc Cornut trouve que c'est dommage que deux délégués perdent leur place en raison de la fusion des communes de Ferlens, Carrouge et Mézières.

Mme la syndique répond qu'ils ne perdent pas la place au comité directeur de l'ASIJ puisqu'il est indiqué dans les statuts que chaque commune a droit à un délégué. De facto, lors d'une fusion de commune, il y a des modifications de représentativité.

#### 5.3.1.2 – Organes 2014 – page 52

Mme Félix signale que les deux paragraphes concernant le Bureau commencent par « elle » à la place du masculin.

Mme la syndique dit que c'est une erreur qu'il faut changer par « il ».

### **Domaines et bâtiments**

#### 6.1.12 – Déprédations aux bâtiments – page 61

M. Perreten aimerait savoir quelles mesures sur le terrain ont été prises pour dissuader les auteurs des malveillances et si ces mesures ont été dissuasives.

M. Ochs répond qu'il y a eu plus de contrôles sur place par les policiers, dont des contrôles d'identité. A force de prendre ces mesures de contrôle, les déprédations ont diminué. On sait aussi que la répression est plus sévère pour les jeunes de 18 ans et plus, pris en flagrant délit.

### **Police des constructions / Urbanisme**

#### 7.3.4 – Assainissement du bruit routier – page 82

Mme Félix aimerait connaître les mesures préconisées par le canton au sujet de l'assainissement du bruit routier.

Mme la syndique répond qu'il y a des analyses qui ont été réalisées par un bureau d'ingénieurs. Mais il n'y a pas d'obligation de faire les travaux, par exemple des murs antibruit, qui ont un coût conséquent.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente passe la parole au rapporteur pour les conclusions.

### **Conclusions**

La commission de gestion pour l'année 2014 propose, à l'unanimité, d'approuver la gestion de la municipalité et de donner décharge de sa gestion pour l'année 2014.

Mme la présidente remercie la commission de gestion pour son excellent travail et ouvre la discussion générale sur le rapport.

M. Perreten intervient sur le rapport de la Cogest, au début de la page 8, concernant le refus de l'ECA de payer la subvention en raison de la taille non réglementaire de la conduite d'eau. Il aimerait connaître les conséquences et la perte financière pour la commune.

M. Ochs explique que les travaux au chemin de la Lionne ont dû être faits dans l'urgence, car la conduite a lâché en mai et il y avait une inondation. Il a fallu négocier un nouveau passage pour une nouvelle conduite. Comme le changement se faisait au bout de la conduite, le Service des eaux a estimé que le diamètre commandé suffisait amplement. Il admet qu'il s'est fait piéger en ne respectant pas les normes requises, et que l'on apprend par les erreurs commises. Le manque à gagner se monte probablement à quelques milliers de francs.

M. Stehlin a lu le rapport magnifique de la Cogest, mais il trouve que l'on va trop au fond des choses, on a juste besoin d'un rapport sur l'année 2014. Une phrase politique dit que « trop d'états nuit à l'état ». On a renoncé à prendre un apprenti de commerce, car on n'a plus les moyens techniques de le faire à cause de toutes les contraintes. Plus on écrit des rapports, plus cela devient difficile. Il espère que le travail des commissions de gestion et de finances sera mieux défini dans le nouveau règlement communal.

#### 2.3.9 - Partenariat – page 13 Cogest

M. Peissard est heureux de lire qu'un partenariat important avec les communes de Bourg-en-Lavaux et Pully pourrait voir le jour. Il rappelle que Savigny compte environ 1400 ménages. Il ne connaît pas le degré d'urgences des communes intéressées. Avec ce partenariat, on doublerait les ménages ayant accès à la déchetterie. Quel serait l'impact sur l'exploitation et les investissements ? Concernant la répartition des coûts, la municipalité a retenu la solution du nombre de passages à la déchetterie, il se demande si c'est la bonne méthode de calcul. Est-ce que d'autres méthodes de calculs ont été effectuées pour arriver à cette solution ?

M. Regamey répond qu'il a rencontré tout dernièrement les représentants de la commune de Pully qui est intéressée pour 500 ménages, avec effet au mois de septembre. Ces 500 ménages pourraient être absorbés par la déchetterie avec le personnel existant, avec éventuellement un élargissement des horaires si nécessaire. La commune de Bourg-en-Lavaux est toujours intéressée, mais pour moins de ménages, elle donnera des précisions en temps voulu. Elle est également intéressée par des éco-points et étudie aussi un autre système.

Concernant le coût, il n'y a pas 50 solutions pour trouver une clé de répartition à part le nombre de passages. Avec les cartes, on peut savoir tout ce qui se passe. Dans le coût de passage sont compris le fonctionnement de la déchetterie et l'investissement. Actuellement, on arrive à un coût entre CHF 18 et CHF 20 le passage. Plus il y aura des passages, plus vite la déchetterie sera amortie pour diminuer le coût. Il est trop difficile d'adopter un autre système, car s'il fallait compter des déchets au poids et peser chaque véhicule qui arrive, il faudrait augmenter le personnel.

#### 2.4.2.2 – Police Est Lausannois – page 16 Cogest

Mme Félix intervient sur le point 3 qui dit qu'en cas d'opposition du contrevenant, la Commission de Police n'est pas soumise aux montants mentionnés.

M. Rochat répond que ce n'est pas la Police qui va encaisser le montant, mais la municipalité. La Cogest complétera la réponse plus tard.

M. Berthoud tient à mentionner que certains éléments financiers figurant dans le rapport présentent des imprécisions ou incohérences. Il ne veut pas citer tous les éléments, néanmoins la Cofin ne les cautionne pas. Par exemple, en milieu de la page 17, il est noté « dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit dès l'introduction des taxes, le compte 450 « Ordures ménagères et déchets » est devenu un compte à charges et revenus affectés. Il est voué à être un compte affecté..... » La Cofin n'a pas reçu ces informations-là lors des entretiens avec la municipalité.

M. Matter rebondit sur l'intervention judiciaire de M. Peissard concernant le partenariat de la déchetterie. Si l'on ouvre la déchetterie aux villages avoisinants, il est clair que la distance est plus longue, donc les gens viendront moins souvent. Cependant la masse des déchets sera la même. Pourquoi ne pas faire une clé de répartition selon le nombre de ménages, cela paraît plus simple et plus juste.

M. Regamey répond que la clé de répartition se fasse par le nombre de ménages, de personnes ou de passages, c'est quand même le décompte des passages qui est le plus juste. La commune de Pully a gardé des eco-points. Il y a également des déchets qui se recyclent. Même si le cours des matériaux recyclables n'est pas idéal, il y a quand même des matériaux qui ne coûtent rien ou qui peuvent rapporter un petit peu. Il ne voit pas comment on pourrait faire quelque chose de précis sans compter les passages. Il faut attendre une année ou deux pour avoir des résultats fiables.

M. Peissard pense que tout le monde est d'accord de laisser du temps, mais il faut être vigilant lors de la rédaction de la convention avec Pully, si Savigny se lie à Pully par rapport à une méthode. Si l'on prend les 1400 ménages de Savigny qui se rendent volontiers à la déchetterie, disons une fois par semaine, même tous les jours si on y va en passant. Par contre, les gens de Pully décident d'y venir une fois par mois, cela ne peut pas aboutir à une même répartition finale.

M. Regamey répond que peu de gens gardent les déchets pendant un mois à la maison.

M. Berthoud appuie également l'interrogation de M. Peissard. C'est vrai qu'il y a des enjeux. Une fois la convention signée, il est difficile d'y revenir. On pourrait peut-être prendre des exemples sur des déchetteries exploitées par d'autres communes. C'est clair qu'il est difficile d'estimer le nombre de voyages par ménage, surtout si ce ne sont que des déchets végétaux, cela dépend beaucoup de la nature des objets.

M. Regamey répond qu'il a quand même étudié le dossier et pris des renseignements dans d'autres communes pour proposer cette solution.

M. Kay se renseigne sur l'élimination des déchets par des petites entreprises qui ont amené du gravat.

M. Regamey dit qu'il s'agit de petits déchets de ménage des entreprises. Ces entreprises ont quand même le droit d'amener deux bidons de gravats, ils ne remplissent pas une benne. La déchetterie est là pour rendre service à tout le monde, c'est mieux que de déverser les déchets n'importe où. Les entreprises recyclent elles-mêmes leurs gros déchets.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente soumet au vote l'approbation du rapport de gestion 2014.

#### **Votation préavis 04/2015**

Il est accepté à une large majorité, avec deux abstentions.

## 6. Préavis 03/2015 : Rapport des comptes 2014

M. le municipal Pipoz demande au boursier communal, M. Pasche, de venir le rejoindre devant l'assemblée.

Comme pour le rapport de gestion, Mme la présidente propose de discuter le rapport des comptes 2014 chapitre par chapitre. A l'issue de cet examen, le rapporteur de la commission des finances, M. Matter, lira les conclusions du rapport, puis la discussion générale sera ouverte avant de passer au vote.

La parole est ouverte.

### Travaux

#### 420.3189.00 – Honoraires et divers

M. Peissard constate qu'il n'y a pas de participation de tiers indiquée ou facturée, ce qui signifie que pour l'instant ce ne sont que des travaux faits pour la commune de Savigny ou faut-il s'attendre l'année prochaine à voir le produit d'une certaine facturation d'honoraires.

Mme la syndique répond qu'effectivement on peut s'attendre à une facturation à des tiers.

### Sécurité sociale

#### 730.3525.00 – Participation au réseau « mamans de jour »

M. Perreten demande le changement du libellé. Il s'agit de la participation au réseau Apero.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente passe la parole au rapporteur pour les conclusions.

### Conclusions

La commission des finances propose, à l'unanimité, au Conseil communal de se rallier aux conclusions du préavis 03/2015 et recommande d'accepter les comptes et le bilan de la bourse communale et d'en donner décharge à la municipalité et au boursier communal.

Mme la présidente remercie la commission des finances pour son travail et ouvre la discussion générale.

### **Discussion générale**

M. Ballif a relevé certaines valeurs des comptes 2014 et signale que les indicateurs virent fortement au rouge.

1. Une perte de CHF 21'962.21 ;
2. Le fonds d'égalisation des résultats a baissé de 49 % entre 2011 et 2014 ;
3. Les charges de fonctionnement ont augmenté de 6,7 % entre 2013 et 2014 et les dépenses de fonctionnement par habitant ont progressé de 3 % ;
4. Les remboursements et participations (charges et revenus) voient une augmentation de charges de 27,3 % ;
5. Le plan financier et investissements 2016-2018 prévoit CHF 10'430'000, soit un amortissement sur 30 ans (sans les intérêts) de CHF 347'666/an.
6. En adhérant à l'ASIJ, nous avons accepté en connaissance de cause les investissements futurs d'un montant de CHF 28,6 millions. La participation de Savigny représente 25,9 %, soit CHF 7'407'400. Ce qui fait une charge d'amortissement annuelle sur 30 ans de CHF 246'913/an.
7. Pour imager ces chiffres, le point d'impôt 2014 vaut CHF 128'108, les investissements futurs représentent 5,1 points et ce soir les trois préavis proposés représentent 0,9 point.

Il faut donc être très vigilants dans les décisions concernant les dépenses communales.

M. Pipoz admet que la situation financière se péjore. La municipalité planche sur plusieurs mesures pour atténuer cette tendance, au mieux pour la stabiliser. M. Ballif a relevé qu'il y a pas mal d'investissements prévus, M. Pipoz insiste sur le terme prévu, ce qui ne veut pas dire que la municipalité ne va pas reporter ou modifier certains de ces investissements. La municipalité est consciente de la situation et on verra bien au mois d'octobre.

Mme Félix ne comprend pas pourquoi on arrive à 25,9 % de participation pour les investissements pour l'ASIJ.

M. Ballif explique que son calcul s'est fait en tenant compte de la répartition par le nombre d'élèves pour Savigny. Actuellement Savigny représente 25,9 % de participation citée dans le rapport de gestion, en faisant le calcul de répartition par une règle de 3. Il a pris les charges d'exploitation de l'ASIJ qui se montent à environ 5 millions, puis le montant de CHF 300'000 environ pour la part de Savigny, et appliqué la règle de 3 pour arriver à ses chiffres.

M. Pipoz explique qu'il y a deux éléments qui entrent dans la clé de répartition, soit le nombre d'élèves et le nombre d'habitants.

M. Pasche explique que les 25,9 % sont justes mais seulement pour les charges d'exploitation. C'est l'ASIJ qui devra investir et Savigny n'aura pas forcément 26 % d'investissement pour la commune. Il ne faut pas mélanger investissement et exploitation.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente soumet au vote l'approbation du rapport sur les comptes 2014.

#### **Vote préavis 03/2015**

Il est accepté à l'unanimité.

### **7. Préavis 08/2015 : Renouvellement d'un emprunt à terme fixe**

Seule la commission des finances était sollicitée dans ce préavis et les conseillers ont reçu son rapport. Mme la présidente demande donc au rapporteur M. Matter de venir lire les conclusions de ladite commission.

La parole est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

#### **Vote préavis 08/2015.**

Il est accepté à l'unanimité.

### **8. Préavis 07/2015 : Demande de crédit pour l'assainissement du quartier des routes de Lutry, des Miguettes et de Tantérine**

Mme la présidente demande au rapporteur M. Hämmerli de venir lire les conclusions de la commission ad hoc, suivi par M. Matter, rapporteur de la commission des finances.

Mme la présidente remercie les deux commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

M. Peissard aimerait juste un éclaircissement. La participation des propriétaires se calcule selon les indications de la commission ad hoc. En plus de cela, comme ce n'est mentionné à nulle part, il est bien clair qu'il faudra ajouter la taxe unique de raccordement à cette participation aux propriétaires liés à cet assainissement.

M. Ochs répond par l'affirmatif.

La parole n'est plus demandée.

**Vote préavis 07/2015.**

Il est accepté à l'unanimité.

**9. Préavis 06/2015 : Demande de crédit pour la construction d'un trottoir à la route de la Roche et le remplacement de la conduite d'eau potable**

Mme la présidente demande au rapporteur M. Werly de venir lire les conclusions de la commission ad hoc, suivi par M. Matter, rapporteur de la commission des finances.

Mme la présidente remercie les deux commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

M. Peissard est content que la commission ad hoc signale qu'un futur quartier va se développer en haut du chemin de la Roche et qu'il bénéficiera de ces futures améliorations. De nombreuses communes ont introduit la taxe sur les équipements communautaires. Est-ce que cette taxe pourrait concerner cette future promotion et, au vu des prochains développements de quartiers à Savigny, est-ce que la municipalité pense à introduire prochainement un règlement ?

Mme la syndique explique que cette taxe est un prélèvement sur les infrastructures par m<sup>2</sup> pour un nouveau développement. Plusieurs communes l'ont mise en place, mais Savigny n'a pas encore entamé la réflexion, mais a déjà participé à des séances d'information, surtout au niveau de la Porat. Avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, il est prévu un prélèvement minimum de 20 % sur un terrain nouvellement colloqué en zone à bâtir. Elle ne sait pas encore où il faut mettre le curseur sur le montant de la taxe à prélever, sachant que l'Etat de Vaud ne s'est pas encore déterminé sur le montant à prélever. Dès lors, un prélèvement sur les infrastructures est actuellement difficile à définir, puisque le cumul des deux ne doit pas être confiscatoire. Une fois la détermination de l'Etat connue, ce règlement sur le prélèvement pour les infrastructures sera mis en place.

M. Marc Cornut demande pourquoi alors on n'a pas mis une conduite de 125 pour toucher les subsides ?

M. Ochs répond que la conduite est de 125 et la commune touchera les subsides.

La parole n'est plus demandée.

#### **Vote préavis 06/2015.**

Il est accepté à une large majorité avec deux abstentions.

#### **10. Préavis 05/2015 : Participation de la commune aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley et au capital-actions du Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM)**

Mme la présidente demande au rapporteur M. Simanis de venir lire les conclusions de la commission ad hoc.

Mme la présidente remercie la commission pour son travail et ouvre la discussion.

M. Grandgirard signale que la municipalité avait refusé dans un premier temps d'entrer en matière et maintenant elle donne un avis favorable. Il aimerait savoir pourquoi ?

Mme la syndique admet qu'initialement la municipalité avait refusé d'adhérer à ce projet. Par la suite, la discussion a repris. Il était assez fondamental par rapport à Lausanne Région, pas seulement par rapport à la ville de Lausanne elle-même, mais par rapport à l'ensemble des communes qui composent Lausanne Région, de faire partie de ce projet et de s'y engager. Savigny a déjà plusieurs interactions avec Lausanne Région et, en approfondissant le sujet, on constate les avantages qu'elle peut en tirer. On ne peut pas toujours se mettre en retrait. Ce projet fédère des avantages à l'ensemble des communes et pas seulement à la ville de Lausanne.

M. Ballif intervient simplement par principe, au vu des finances communales qui ne permettent pas actuellement de se montrer généreux. Il demande de refuser ce préavis.

M. Pipoz rappelle que le coût se montera à CHF 50'000 par année, soit 0,5 % des rentrées fiscales totales, mais seulement à partir de 2020. Il espère que d'ici-là, les finances se porteront mieux.

Mme la syndique rajoute que si Savigny signe la convention à la fin de cette année, le mécanisme se mettra en place dès fin 2019 et 2020. La convention serait valable à partir de 2019 Il y a toujours la possibilité de se retirer au bout de 15 ans moyennant un préavis, sinon la convention sera reconduite de 5 ans en 5 ans.

M. Perreten tient à se battre pour ce préavis et pour l'adhésion à cette convention. Il aimerait préciser la participation financière pour Savigny. Ce ne sont pas CHF 50'000 à payer depuis 2020, mais CHF 30'000. Selon la présentation du projet à Lausanne, il est prévu une participation de CHF 30'000 pour le budget 2020 et la totalité, soit CHF 50'000, par la suite. M. Junker a déclaré « qu'il était clair pour lui que la Grèce ne devait pas jouer en deuxième ligue ». Il ne veut pas que Savigny joue en 5<sup>ème</sup> ligue dans cette région et il aimerait être fier lorsqu'il croise un conseiller d'une autre commune concernée de pouvoir annoncer qu'il est de Savigny et qu'il a soutenu ce projet qui concerne la région. Tous les projets qui concernent le sport et les jeunes sont des arguments favorables. Il faut avoir un peu de solidarité intercommunale.

M. Ochs rejoint le conseiller Perreten et son enthousiasme. En 1990, la Corel (qui est devenue Lausanne Région) s'est créée à Savigny au Forum pour partir ensemble pour que la région soit une unité. Une solidarité s'exprime au travers de cette organisation, vis-à-vis d'un projet qui dépasse la ville de Lausanne et qui englobe 26 communes. On nous demande une contribution pour réaliser quelque chose que l'on serait incapable de réaliser chez nous.

M. Peissard cite une phrase de la convention qui dit « une participation non contraignante des autres communes de Lausanne Région aux charges d'exploitation de CIGM SA n'est plus concevable ». Ceci parce qu'en 2004, lors de la première demande de participation, c'était sur une base volontaire. Il aimerait savoir ce que signifie « n'est plus concevable ».

On devient également actionnaire de cette société par une action gratuite. On ne donne aucune information pour savoir comment sortir de cette société et des éventuelles conséquences.

Mme la syndique explique que la participation se fait selon une répartition de l'ensemble des communes engagées volontairement. En revanche, cela ne veut pas dire que l'on ne pourra plus faire partie de Lausanne Région.

Par contre, elle ne sait pas encore comment sortir de l'actionnariat.

M. Perreten croit savoir que les communes doivent toutes se prononcer avant le 30 juin. Y a-t-il une position à ce jour des autres communes ?

Mme la syndique présente une carte sur le rétroprojecteur et précise les dates d'acceptation des différentes communes :

Le Mont-sur-Lausanne	27 avril	quasi unanimité
Belmont		unanimité
Crissier		53 oui, 3 non, 2 abstentions
Lutry		majorité, 3 abstentions, pas d'avis contraire
Cheseaux		unanimité
Chavannes-près-Renens		majorité, 4 abstentions
Romanel		quasi unanimité, un avis contraire
Paudex		unanimité
Bottens		quasi unanimité, 1 abstention
Prilly		majorité
Renens		quasi unanimité, 1 avis contraire
Ecublens		majorité, 1 avis contraire, 6 abstentions
Villars-Sainte-Croix		unanimité du Conseil général
Pully		majorité, 6 abstentions
Cugy		quasi unanimité, 1 abstention
Jorat-Menthue		refusé
Lausanne		quasi unanimité, 1 avis contraire, 2 abstentions
Bretigny		quasi unanimité, 2 abstentions
Saint-Sulpice		accepté
Epalinges		quasi unanimité, 1 abstention
Froideville		5 avis contraire, 4 abstentions
Mézières		33 oui, 26 avis contraire, 3 abstentions
Montpreveyres		quasi unanimité, 1 abstention
Bussigny		accepté avec 2 avis contraires, 6 abstentions

Pas encore voté :

Servion

vote ce soir, préavis positif

Savigny

Jouxten-Mézery

Morrens

Poliez-Pittet

Jorat-Menthue est une commune fusionnée issue de plusieurs communes qui ne faisaient pas toutes partie de Lausanne Région. Villars-Tiercelin était sortie de la Corel et est revenue par la suite à Lausanne Région pour des questions de transport. Après, il y a eu la fusion de ces nombreuses communes qui dorénavant préfèrent s'orienter vers une association économique de communes du Gros-de-Vaud. Poliez-Pittet s'oriente également vers cette association.

M. Marc Cornut admet que Savigny fait partie de Lausanne Région qui tourne avec un fonctionnement de CHF 3 millions. Il ne voit pas de retour pour Savigny. Il y a quelques années, Savigny a débattu pour une patinoire à Puidoux, actuellement, il y en a une à Oron qui se monte en automne. Il ne sait pas qui profitera de la patinoire à Malley, en tout cas pas les écoles pour des raisons de transport. Dans quelque temps, il va peut-être se faire un stade de football, on devra certainement aussi participer.

Mme la présidente précise qu'il n'y a aucune raison de quitter Lausanne Région, ce n'est pas le sujet, quoiqu'on vote pour ce préavis.

M. Métraux explique qu'il ne faut pas parler du stade de football en même temps que ce projet. Lausanne a décidé clairement de le construire tout seul. Il y a passablement de personnes qui profitent des installations sportives. On pense, à tort, que Malley est très loin. Aujourd'hui, pour se rendre à Lausanne il faut 30 minutes en y allant en bus et transports publics. De plus, avec le réseau qui va s'améliorer, on y arrivera en 20 minutes. Il ne pense pas que c'est contraignant pour des jeunes d'aujourd'hui. Ils ont l'habitude de se déplacer en transports publics, contrairement à la génération précédente. Du point de vue économique, cette infrastructure va engendrer du travail direct ou indirect dans la région, comme par exemple la restauration, l'hôtellerie, puisqu'il y aura peut-être les jeux olympiques de la jeunesse, éventuellement les championnats du monde de hockey et d'autres manifestations, puisqu'il s'agit d'une salle omnisports. Il y aura également des concerts, lesquels se font pour la plupart à Genève ou Zurich actuellement. On parle toujours de la patinoire, mais il ne faut pas oublier la piscine. Passablement de gens de Savigny font partie de Lausanne-Natation. Ces personnes auront la possibilité de profiter des installations aux normes d'aujourd'hui. Il n'y a quasiment aucune piscine couverte de taille olympique en Suisse, à part celles de Genève, Sion et Neuchâtel. Les sportifs des disciplines de natation doivent actuellement se déplacer.

Mme Félix demande pourquoi il n'était pas prévu que le Canton participe au déficit ?

Mme la syndique explique qu'il y a une base légale qui interdit au Canton de participer à des déficits d'exploitation.

M. Braguglia plaide pour ce projet porteur. C'est un signal fort qu'il faut absolument encourager. Il n'y a pas assez souvent des projets pour la région lausannoise. Ce ne sont pas les CHF 30'000 ou CHF 50'000 qui vont faire une différence pour les comptes. De toute façon, s'ils sont trop bons, il faut donner l'argent aux autres qui ont des comptes moins bons.

M. Peissard a compris que Lausanne Région apporte énormément à Savigny. La municipalité connaît l'impact de cette adhésion. Faire partie de Lausanne Région et tirer les bénéfices, et ne pas participer ponctuellement lors d'investissements par le biais de l'exploitation, peut soulever de grandes questions. Savigny est plutôt orientée vers le sud avec l'association de police, Lausanne, ou encore ce projet. Mais on a également d'autres régions comme Oron, le Jorat avec Mézières, l'ASIJ, il se pose alors la question suivante : Si demain on a un vrai projet régional dans ces deux régions autres, est-ce que l'on aura la volonté politique et les moyens financiers de soutenir ce projet ? La réponse lui donnera le penchant pour ce préavis. Il ne faut pas oublier que de nombreuses sociétés sportives dans notre région sont en difficulté actuellement, ne peut-on pas mieux les soutenir dès aujourd'hui.

Mme la syndique répond que la municipalité avait hésité au début, car il y avait le projet de la piscine à Oron, où il fallait prévoir un investissement. Ce projet a été arrêté à court et moyen terme pour le moment. Pour cette raison, Savigny a décidé de soutenir dans un premier temps le projet de Malley. On verra dans 15 ans si quelque chose se fait à Oron.

M. Stehlin est plus sceptique sur la direction envisagée, telle que l'ASIJ. Si l'on parle de piscine, rien n'est prévu. Lors d'une manifestation, il faut quand même se rendre compte que l'on fait partie de Lausanne Région et que l'on se déplace à Lausanne. La seule question est de savoir si l'on a les moyens de mettre CHF 50'000 pendant 10 ou 15 ans. Si l'on ne trouve pas ces moyens, c'est que l'on est un peuple malheureux. C'est la seule chose que l'on peut décider, sur d'autres charges on n'a rien à dire. On doit donner la possibilité à nos jeunes de se déplacer à Lausanne, ils n'iront jamais à Mézières, il n'y a pas de transport public. On ne parle pas seulement des salles de sport, il y a aussi les spectacles prévus, pour lesquels il faut se rendre à Genève maintenant.

Mme Félix intervient au sujet de l'inadéquation de la répartition géographique. Tous nos élèves se rendent à Mézières-Oron. Par contre, pour se rendre à la piscine, ils vont à Montchoisi. Malley sera encore plus loin. D'autre part, il n'y a que 4 communes de l'ASIJ membres de Lausanne Région. Comment cela se passera plus tard, comment pourra-t-on faire bénéficier que les élèves de Savigny des 50 % de réduction ?

Mme la syndique répond que le site de Malley désengorgera les 9 autres sites de Lausanne. Pour le moment, il n'y a plus aucune place de disponible pour les cours de natation sur ces sites. En soutenant Malley, les classes pourront bénéficier de rabais, et il est envisageable que les classes de Savigny iront à la piscine à Malley ou dans un des 9 sites désengorgés.

M. Hick pose une question concernant la convention d'actionnaires. Il semble que 15 ans soit très long, on ne sait pas comment sera la situation financière en 2019 ou 2020. Est-ce que cette période est discutable, par exemple 5 ans seraient beaucoup plus confortable.

Concernant le solde du déficit d'exploitation annuel de CIGM SA qui est estimé aujourd'hui, il pourrait se monter au double dans 5 ou 7 ans. Sa question : est-ce que le déficit peut augmenter de 20 ou 30 % ou est-ce que le montant prévu est plafonné.

M. Ochs répond qu'il n'est pas possible de changer la durée de 15 ans. Le départ de la convention débutera en 2015 jusqu'en 2030. On commencera à payer des 2020-2021 sur un rythme de CHF 30'000 et de CHF 50'000 par la suite. En finalité, on paiera sur 10 ans dans le cadre de la convention.

Par contre, le déficit d'exploitation est figé. Il ne peut aller plus haut pour les 26 communes que CHF 1'955'073. La répartition peut augmenter un petit peu, cela dépendra du coût de la vie.

M. Perreten rajoute que tous les Conseils communaux ont eu les mêmes débats et les mêmes questions. Il y a des communes qui ont une situation, certainement pas aussi mirobolante ou si précaire, que celle que l'on pourrait avoir. Ils ont quand même fait cette réflexion et ces conseillers n'ont pas plus ou moins de caractère ou compétence pour juger cette situation, et ils ont adhéré. Pourquoi Savigny et ses conseillers auraient une position différente de cette réflexion qui a aussi été menée. Il y a peut-être aussi des problèmes de déplacement ou de fréquentation. Mais pour quelle raison Savigny se distinguerait de ce magnifique objet qui est présenté à Malley.

Mme Félix répond à M. Perreten qu'il faut être conscient que ce projet correspond à un demi point d'impôt. Est-ce que les conseillers sont prêts à payer ce prix ?

M. Perreten répond que les autres conseils ont eu cette même réflexion et c'est peut-être un point encore plus important au niveau de la fiscalité de certaines communes, mais ils ont passé outre. Bien sûr qu'il faut faire des réflexions pour les finances communales. La municipalité est responsable et elle est compétente pour faire des propositions. Il fera aussi quelques propositions d'économie sur certains points quand il s'agira de discuter le budget 2016 et à partir de 2019 en l'occurrence.

M. Stehlin est persuadé que la municipalité croit en ce projet. On lui demandera plutôt de réagir sur la facture sociale. Il ne faut pas discuter ces CHF 50'000. Soit on fait partie d'une région et l'on travaille avec elle ou on en sort, ce qui est une autre question.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente clôt la discussion et passe au vote.

**Vote préavis 05/2015.**

Il est accepté avec 30 oui, 12 non et 5 abstentions.

## **11. Elections statutaires**

### **11.1 Election à la présidence du Conseil**

Mme Ballif présente Mme Moira Simanis.

L'élection de Mme Simanis a lieu tacitement et avec acclamation.

### **11.2 Election à la vice-présidence du Conseil**

Mme Ballif présente M. Claude Lavanchy

L'élection de M. Claude Lavanchy a lieu tacitement.

**11.3 Election des scrutateurs**

M. Marc Cornut présente M. Célien Cornut.  
Mme Ballif présente Mme Claudine Bron.

Mme Claudine Bron et M. Célien Cornut sont élus tacitement.

**11.4 Election des scrutateurs suppléants**

Mme le présidente propose de reconduire Mme Ruth Guggiari et M. Pierre Duvoisin.

Mme Mme Ruth Guggiari et M. Pierre Duvoisin sont élus tacitement.

**11.5 Election des membres de la Commission de gestion**

La commission est composée de 7 membres et de 2 suppléants.

Mme Félix présente M. Stéphane Kay, M. Nikola Tomic et M. Peter Weier.  
Mme Ballif présente MM. Robert Ballif , Pascal Beaujouan, Jean Berthoud, Gérard Lavanchy et Jean-Claude Rochat.

Comme il y a 8 candidats pour 7 postes, l'élection se fait à bulletin secret.

Bulletins délivrés	:	48
Bulletins rentrés	:	48
Bulletins blancs	:	1
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	47
Majorité absolue	:	25

**Sont élus :**

- M. Robert Ballif
- M. Pascal Beaujouan
- M. Jean Berthoud
- M. Gérard Lavanchy
- M. Jean-Claude Rochat
- M. Nikola Tomic
- M. Peter Weier

Obtiennent des voix :

30 voix : M. Stéphane Kay

1 voix : Mme Jasmine Cordey, MM.Marc Cornut et André Mennet.

**11.6 Election des suppléants de la Commission de gestion**

M. Perreten présente M. Stéphane Kay.

Mme Ballif présente MM. Frédéric Dufey et Patrick Jaques.

Comme il y a 3 candidats pour 2 postes, l'élection se fait à bulletin secret.

Bulletins délivrés	:	48
Bulletins rentrés	:	48
Bulletins blancs	:	2
Bulletin nul	:	0
Bulletins valables	:	46
Majorité absolue	:	25

Obtiennent des voix :

15 voix : M. Patrick Jaques

2 voix : M. Denis Pittet

**11.7 Election à la présidence de la Commission de gestion**

Mme Ballif présente M. Pascal Beaujouan.

M. Pascal Beaujouan est élu tacitement.

**12. Election d'un nouveau membre du conseil intercommunal pour l'association des communes « Sécurité Est Lausannois »**

Suite à la démission du Conseil de notre représentante Mme Patricia Crettaz, il faut élire un nouveau représentant.

Mme Ballif propose M. Viesturs Simanis.

M. Viesturs Simanis est élu tacitement.

### 13. Communications de la municipalité

#### 13.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

Mme la syndique remercie l'assemblée pour les discussions et l'acceptation de tous les préavis, particulièrement celui du nouveau centre sportif de Malley.

##### 13.1.1 Carte cultissime : un accès à la culture pour les jeunes de 18 ans à 25 ans

La carte cultissime est un passeport culturel destiné aux jeunes de 18 à 25 ans, mis sur pied par la ville de Lausanne et les communes membres du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise, dont Savigny. Ce passeport, vendu CHF 25.00, est nominatif et valable une année dès sa date d'émission.

Dès septembre 2015, la carte cultissime donne droit :

- Au demi-tarif sur un billet pour les différents spectacles/concerts des institutions culturelles de la région lausannoise (Béjart Ballet Lausanne, Opéra de Lausanne, Orchestre de Chambre de Lausanne, Théâtre de Vidy-Lausanne).
- A l'accès gratuit aux musées communaux de Lausanne et Pully.

##### 13.1.2 Centre médical du Jorat

Savigny fait aussi partie du Centre médical du Jorat. L'inauguration de son extension a eu lieu et ce Centre médical fête également ses 45 ans. Une brochure est à disposition pour les conseillers.

##### 13.1.3 Arrêt bus à La Pâle

Suite aux diverses interventions, la municipalité arrive à une solution. En principe, d'ici le mois de septembre, il y aura un arrêt de bus couvert.

##### 13.1.4 Envoi du courrier par informatique

Selon l'intérêt soumis lors du précédent Conseil et après discussion avec Mme la présidente, un nouveau système sera mis en place pour la nouvelle législature. Il y a quand-même beaucoup d'éléments à considérer, si l'on pense à tous les documents qui ont dû être remis pour ce Conseil. C'est quelque chose qu'il faudra voir de cas en cas, surtout pour les rapports de gestion.

### **13.2 Informations données par M. Gilbert Regamey**

M. Regamey remercie pour l'acceptation du préavis concernant la construction du trottoir à la route de la Roche, qui devrait être fait avant l'hiver et la route l'année prochaine.

#### **13.2.1 Déchetterie**

Il manque toujours quelques factures pour boucler les comptes, y compris le montant définitif de la subvention. Les comptes précis seront communiqués au prochain Conseil.

#### **13.2.2 Trottoir route du Grenet**

La route du Grenet sera fermée du 17 au 24 août entre Mollie-Margot et le Bourg des Pilettes, en raison de la pose du tapis final sur la route. Les travaux sur la commune de Savigny seront terminés. Par contre, des travaux sur la même route sur la commune de Forel débiteront le 6 juillet pour une durée de 3 semaines. Il sera impossible de passer avec la voiture.

#### **13.2.3 Entretien des routes communales**

Fin juin, la réfection et la pose d'un nouveau tapis ont été entreprises sur la route de la Roche jusqu'à Pierre-Ozaire, ainsi que sur la route de l'Ancienne Poste et la route de Pré-la-Pierre. Il remercie tous les riverains pour la compréhension lors des travaux.

### **13.3 Informations données par M. Jacques Ochs**

M. Ochs remercie pour l'acceptation du préavis concernant l'assainissement des routes de Lutry, bas des Miguettes et Tantérine. C'est un travail de longue haleine qui se terminera positivement. Les travaux pourront commencer dès la rentrée des entreprises de génie civil, à partir de mi-août. On commencera par la route de Lutry et le reste se fera l'année prochaine. Les remerciements vont également pour le préavis de la route de la Roche. Les problèmes de sécurité seront enfin résolus.

#### **13.3.1 Police**

Les axes route de Lutry, de Chexbres et d'Oron subissent beaucoup d'excès de vitesses, surtout dans la direction sortant de Savigny. Des vitesses à plus de 100 km/heure ont été enregistrées, soit le matin, à midi et en fin de journée. L'ASEL a recommandé de lever un peu le pied, car il y avait trop d'amendes, et de favoriser surtout la prévention avec les indicateurs de vitesse munis de smileys. Ces mêmes indicateurs fournissent des statistiques qui permettent de mieux comprendre le comportement des conducteurs.

### **13.4 Informations données par M. Daniel Métraux**

#### **13.4.1 Eglise**

La population a été informée par un tous-ménages des travaux qui ont débuté à l'église et qui vont durer jusqu'à fin novembre. Si le temps reste au beau fixe comme maintenant, on pourra même finir plus vite que prévu. Pendant quelque temps, il faudra aller à l'église de Forel qui a accepté d'accueillir les paroissiens de Savigny.

### **13.5 Informations données par M. Louis Pipoz**

M. Pipoz remercie pour l'acceptation des comptes et le renouvellement de l'emprunt.

#### **13.5.1 ASIJ**

La nouvelle présidente du Conseil intercommunal de l'ASIJ est Mme Laureline Ballif.

Concernant les transports, suite au départ de M. Stehlin, le Comité de direction (Codir) a délégué la gestion des transports à CarPostal, ceci dans le cadre d'un contrat pour une année.

Tous les conseillers ont reçu un courrier émanant du CSSJ qui relève passablement des points. Suite à cette levée de boucliers, le Codir a décidé de reporter le préavis du collège de Servion du mercredi 1<sup>er</sup> juillet à fin septembre, ceci afin de demander des études complémentaires, entre autres sur les infrastructures avoisinantes de ce futur collège.

Ceux qui veulent vraiment avoir des informations pertinentes et à jour peuvent assister aux séances de l'ASIJ, le prochain Conseil aura lieu mercredi à Corcelles-le-Jorat à 20h., soit dans deux jours.

## **14. Divers et propositions individuelles**

Mme la présidente ouvre la parole concernant le point divers et propositions individuelles.

M. Kay revient sur la pose du tapis sur la route de la Roche jusqu'à Pierre-Ozaire. Il y avait un panneau indicateur, qui d'ailleurs est toujours sur place, qui expliquait que la route serait fermée le mercredi, mais aucune information officielle pour savoir si les habitants pouvaient quand-même passer. C'est Mme Félix qui s'est donnée la peine

d'appeler les riverains. De plus, il n'y a pas eu d'informations concernant le transport des élèves. Le mardi, le transport d'élèves était supprimé, donc les enfants ne sont pas allés à l'école. Le mercredi, les parents étaient prévenus par des papiers, non signés, que les enfants pouvaient prendre le bus un peu plus haut que leur arrêt habituel. Il trouve ce manque de communications embêtant.

M. Regamey répond que jusqu'à dernièrement, les habitants étaient informés par des messages dans les boîtes aux lettres, mais la moitié ne les lisaient pas. Il a donc été décidé de poser des panneaux. Cela s'avère compliqué, car si l'on met que la route est fermée de 8h. à 9h. sur un bout et de 9h. à 10h. sur un autre bout, cela ne joue jamais. On ne peut savoir trois jours à l'avance comment avanceront les travaux. Il faut également tenir compte de la météo qui peut empêcher les travaux le jour prévu.

En ce qui concerne les transports scolaires, il ne sait pas ce qui s'est passé le mardi, cela n'avait rien à voir avec le chantier. Il avait annoncé les travaux du mercredi au responsable des transports.

M. Perreten désire des informations concernant les travaux à la route de Mollie-Margot, suite aux intempéries.

M. Regamey répond qu'il y a eu de gros dégâts. Il faut refaire la route à 6 mètres de profond. L'Etat ne sait pas s'il arrive à finir les travaux avant l'hiver.

Mme Schellenbaum Sprenger félicite la municipalité pour le nouveau site informatique.

La route Pré la Pierre était refaite la semaine passée. Il reste encore plusieurs regards très profonds et de gros trous, ainsi que des cônes.

M. Regamey répond que les travaux sont prévus la semaine prochaine. Les cônes sont restés exprès pour que l'on remarque les trous.

M. Mennet dit que l'Etat doit se bouger pour finir les travaux à la route de Mollie-Margot avant l'hiver, sinon la conduite va s'ouvrir.

La porte du congélateur communal a été réparée, du coup il n'arrive plus à ouvrir la porte de son casier. On a réalisé quelque chose qui est moins bien qu'avant.

Il faudrait également revoir le gendarme couché devant le garage Nicolas. Il aimerait connaître la hauteur et la longueur réglementaire. Il est difficile de passer dessus avec un véhicule chargé.

M. Ochs admet que les travaux à la route de Mollie-Margot sont importants. La conduite d'eau potable est visible dessous et en fonction des intempéries futures, cela pourrait se dégrader encore plus. Une discussion aura lieu avec le Canton pour consolider cette conduite.

M. Métraux n'était pas au courant d'un problème au congélateur communal. Il clarifiera ce point avec M. Mennet lors d'une visite.

M. Regamey répond qu'une étude est en route avec le Canton concernant le gendarme couché. Le Canton va refaire la route depuis la sortie de la localité jusqu'au giratoire des Deux-Ponts à Forel (Lavaux) en 2016 ou 2017, et la municipalité étudie la réfection de la route à l'intérieur de la localité dans le cadre de ce chantier. On regarde également pour refaire la réfection direction La Claie-aux-Moines en même temps.

M. Ochs est heureux de l'acceptation de la participation pour Malley et il remercie les conseillers. On parle du CIGM, soit le Centre intercommunal de glace. Il profite de demander à M. Pittet si cet acronyme ne devrait pas devenir CIEGM, soit Centre intercommunal d'eaux et de glace de Malley.

M. Pittet ne sait pas.

Mme la syndique ajoute qu'elle tient à disposition une plaquette présentant les lauréats des 6 premiers prix d'architecture concernant le CIGM.

M. Perreten relate un article de la FAO de Mme Jacqueline De Quatro concernant l'aménagement du territoire et une petite carte instructive sur laquelle figure les 245 communes qui détiennent des réserves en zone d'habitation, et des communes qui vont se lancer dans un processus de dézonage, ainsi que des périmètres des villes de centre. Est-ce que l'on a la garantie que Savigny ne soit pas obligée de dézoner ?

Mme la syndique confirme que Savigny ne devra pas entrer dans le processus de dézonage.

La parole n'est plus demandée.

Mme la présidente communique encore les dates pour les futures élections, lesquelles sont également disponibles sur le site de la commune.

Elle remercie encore une fois toutes les commissions ainsi que la Cogest et la Cofin pour le gros travail fourni.

Elle signale qu'il y a eu un cas d'absence non annoncée pour une des commissions qui a dû rapporter ce soir, avec la conséquence que dans l'urgence, le suppléant n'a pu être contacté non plus. Elle rappelle donc à tous les conseillers et conseillères de la nécessité d'observer l'article 45 du règlement du Conseil qui stipule sous alinéa 1. Empêchement, vacances. « Le membre d'une commission désigné par le Bureau, empêché de siéger, informe immédiatement le président de la commission lequel fait appel au suppléant ». Etre membre du Conseil n'est pas seulement un privilège, mais une responsabilité. Et le serment que chacun a prêté oblige d'exercer la charge avec conscience, diligence et fidélité.

M. Mennet se sent visé. Il avait malheureusement mis la lettre sur le tas avec les factures et ne l'a pas ouverte avant la fin du mois.

Mme la présidente ajoute qu'à partir de maintenant, les présidents des commissions ad hoc recevront également les adresses email des membres, cela devrait faciliter la prise de contact avec les membres.

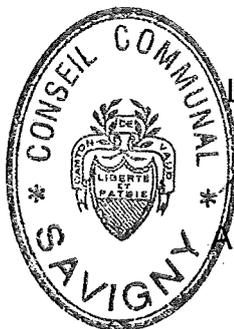
Mme la présidente clôt la séance et passe la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

La séance du Conseil est levée vers 23h.45.

La Présidente

*M. Simanis*

M. Simanis



La Secrétaire

*A.M. Guignard*

A.M. Guignard